



## PREFET DE MAYOTTE

### Dossier de presse

#### Troisième comité de programmation du contrat de convergence et de transformation 2019-2022 du 27 janvier 2020

Le contrat de convergence et de transformation de Mayotte représente la traduction budgétaire des engagements de l'Etat et des collectivités au travers du livre bleu des outre-mer, du plan pour l'avenir de Mayotte et du plan de convergence et de transformation. Il a été élaboré en concertation avec le Conseil départemental, les établissements publics de coopération intercommunale et les forces vives du territoire afin de répondre aux attentes des mahorais.

L'effort budgétaire de **1,6 milliards d'euros** que représente ce contrat est significatif et permettra d'accélérer le développement du 101<sup>e</sup> département français.

Le contrat de convergence engage les crédits de l'Etat, du Conseil départemental de Mayotte et des quatre intercommunalités signataires : la CADEMA, la CCPT, la CCSUD et la CCCO. D'autres partenaires tels qu'EDM, ou la CSSM figurent au sein de ce contrat au titre des contributions valorisées et en contreparties des crédits mobilisés par les signataires.

**Pour rappel, lors du second comité de programmation qui s'est déroulé le 15 octobre 2019, 44,9 millions d'euros de subventions** ont été engagés pour un montant total d'investissements de **74,4 M€**.

Les projets sélectionnés sont portés par les collectivités, les services de l'État en direct ou des porteurs de projets associatifs ou privés.

Sur les deux comités de programmation de l'année 2019, au total **358 projets** ont été programmés pour un montant de **coût projets de 390 M€** dont **220 M€ de subventions de l'État et du Conseil départemental** et **32 M€ de FCTVA** complémentaires qui seront redistribués aux collectivités.



## PREFET DE MAYOTTE

### TROISIEME COMITÉ DE PROGRAMMATION DU 27 JANVIER 2020

101 nouveaux projets d'investissements dont les dossiers sont éligibles au contrat de convergence sont proposés à la programmation pour un montant total de subventions de **39,1 M€**.

88 nouveaux dossiers sont pris en compte dans le cadre de la programmation pluriannuelle des constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré, pour un montant total de subventions de **29,5 M€**.

Au total, les 101 projets qui seront programmés à l'occasion de ce nouveau comité représentent un **montant de coût projets de 47,6 M€**.

Montant total projets :	47,56 M€
État :	36,04 M€
État FCTVA :	6,74 M€
Conseil départemental :	3,09 M€
Autres partenaires :	670 k€

#### Quelques exemples de dossiers programmés :

Rénovation et extension de la MJC de Tsararano en MFS à DEMBENI

Aménagement et sécurisation de l'école de Choungui à KANI KELI

Aménagement du front de mer de BANDRELE

Rénovation, extension et mise en conformité de l'éclairage public à KOUNGOU

Financement des études préparatoires aux travaux du projet de piste longue

### SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION DEPUIS JUILLET 2019

**459 projets programmés** depuis le début de l'année 2019

Montant total projets :	438 M€
État :	156 M€
État FCTVA :	39 M€
Conseil départemental :	81 M€
Autres partenaires :	22 M€



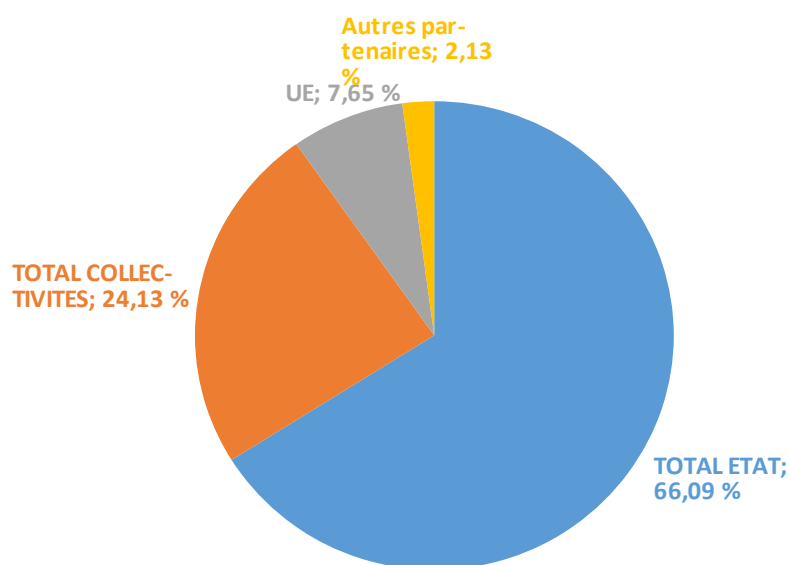
## PREFET DE MAYOTTE

### Rappel sur les engagements financiers du contrat de convergence et de transformation 2019-2022

L'État s'engage formellement sur des crédits contractualisés pour la durée du mandat présidentiel. La maquette financière comporte également des enveloppes prévisionnelles globales sur les différentes actions programmées à Mayotte, dans une rubrique dédiée aux crédits valorisés. La différenciation entre crédits contractualisés et crédits valorisés est précisée au sein de la maquette financière, les contributions du Conseil départemental et des intercommunalités sont également intégrées au sein de la maquette selon les mêmes conditions.

### Répartition des montants par financeurs

<b>TOTAL ETAT</b>	<b>1 088 764 636 €</b>
<b>TOTAL COLLECTIVITES</b>	<b>397 559 300 €</b>
<b>UE</b>	<b>126 080 500 €</b>
<b>Autres partenaires</b>	<b>35 112 267 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 647 516 703 €</b>





## PREFET DE MAYOTTE

Etat, crédits contractualisés	608 649 770 €
Etat, crédits valorisés	480 114 866 €
Conseil départemental, crédits contractualisés	311 097 500 €
Conseil départemental, crédits valorisés	15 000 000 €
EPCI et Intercommunalités, crédits contractualisés	46 407 000 €
EPCI et Intercommunalités, crédits Valorisés	25 054 800 €
Autres partenaires, crédits valorisés	35 112 267 €
Crédits Européens valorisés	126 080 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 647 516 703 €</b>

### Les grandes thématiques en pratique

#### Les constructions scolaires, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur : 477,5M€

- Construction scolaires du premier degré au bénéfice des communes : **121 M€**
- Construction scolaires du second degré : **334 M€**
- L'extension du centre universitaire de Mayotte : **11,5 M€**
- L'enseignement technique : **10 M€**

#### Le plan global de transport et déplacement de Mayotte et les routes (PGTD) : 260 M€

#### Le logement et les requalifications urbaines : 220 M€

- Subventions au logement et l'aménagement : **120 M€**
- Renouvellement urbain : **100 M€**

#### La santé : 216 M€

#### L'eau et l'assainissement : 120 M€

#### Le développement économique, les filières et le tourisme : 88 M€

#### La formation professionnelle : 73 M€

#### Les infrastructures sportives : 55 M€

#### Autres thématiques : 138 M€



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE MAYOTTE

